

**DOCUMENT DE PROJET**Togo**Intitulé du projet :** Impact communautaire 2030**Numéro du projet:****Partenaire de réalisation<sup>1</sup>:** Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)**Date de démarrage:** février 2021 **Date d'achèvement :** février 2023

**Priorité nationale :** Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'intégration (axe 3 du Plan national de développement (PND 2018-2022)).

**Effet PNUAD :** Effet 3: D'ici à 2023, les populations togolaises ont un accès accru et équitable à la protection sociale et aux services sociaux de base de qualité, notamment l'éducation, la santé, la nutrition, l'eau, l'hygiène et l'assainissement.

**Produits CDP attendus :** Produit 2.1. : Des services sociaux de base de qualité, notamment en matière de santé, d'éducation, d'eau et d'assainissement sont disponibles aux groupes les plus vulnérables.

Produit 3.2. : Solutions adoptées pour favoriser l'accès universel à des sources d'énergie non polluantes, abordables et durables.

Produit 3.3. : Les moyens des communautés vulnérables vivant dans des zones hautement exposées aux aléas naturels sont renforcés pour une adaptation aux futures catastrophes et aux effets du changement climatique.

**Description succincte**

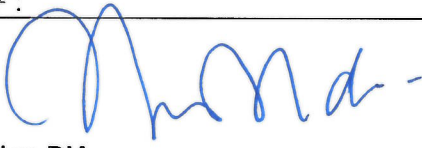

Le projet *Impact Communautaire 2030* entend contribuer à l'atteinte des ODD au Togo par le soutien aux initiatives du gouvernement. Il prévoit transformer positivement et durablement la vie des hommes et femmes, adultes et jeunes à travers le ciblage et la mise en œuvre de projets concrets susceptibles d'apporter des réponses rapides, immédiates et durables aux besoins des populations les plus vulnérables. La priorité sera accordée aux femmes, aux enfants et aux jeunes vivant en milieu rural. L'initiative permettra de (i) renforcer la résilience et les capacités d'adaptation des individus et des ménages et ii) d'améliorer l'accès des populations rurales aux soins de santé, à l'éducation de qualité, à l'eau potable, à une énergie durable et à un coût abordable et aux nouvelles technologies. Les résultats attendus de ce projet sont : (i) la réalisation des infrastructures et services innovants améliorant les conditions de vie des populations, (ii) l'amélioration de l'accès des populations à l'énergie durable dans les localités cibles est améliorée, (iii) le développement de l'entreprenariat rural et agricole pour l'autonomisation économique des femmes et des jeunes et (iv) l'identification et la mise en œuvre d'initiatives et solutions innovantes en matière de digitalisation des services sociaux, administratifs et financiers.

<sup>1</sup> Note : Le terme « *Partenaire de réalisation* » peut être compris également comme « *Partenaire de mise en œuvre* » ou « *Partenaire d'exécution* ».

Effet contribuant (PNUAD/DPP, DPR ou DPM) :
Produit(s) indicatif(s) avec marqueur genre <sup>2</sup> :

Total des ressources nécessaires :	20 000 000 USD	
Total des ressources allouées :	3 000 000 USD	
	TRAC du PNUD :	3 000 000 USD
	Donateur :	
	Gouvernement :	
	Apports en nature :	
À mobiliser	17 000 000 USD	

Approuvé par (signatures)<sup>2</sup> :

	
Approuvé par <b>Aliou Mamadou DIA</b> Représentant Résident du PNUD	
Date : <i>19 Mars 2021</i>	

<sup>2</sup> Note : Modifiez le bloc des signatures selon qu'il y a lieu

<sup>2</sup> Le marqueur genre mesure l'investissement du projet dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Choisir un marqueur par produit : G3 (l'égalité des sexes est un objectif principal); G2 (l'égalité des sexes est un objectif important); G1 (contribution limitée à l'égalité des sexes); G0 (pas de contribution à l'égalité des sexes)

---

## **I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT**

### **I.1. CONTEXTE GLOBAL**

Le Togo est un pays côtier de l'Afrique de l'Ouest situé dans le Golfe de Guinée. Avec une superficie de 56 785 Km<sup>2</sup>, il est limité à l'Ouest par le Ghana, à l'Est par le Bénin, au Nord par le Burkina Faso et au Sud par l'Océan Atlantique. Le pays s'étend en longueur sur 600 km du nord au sud et en largeur entre 50 et 150 km. La population totale est estimée à 7 635 896 habitants<sup>3</sup> et 1 812 591 ménages soit une taille moyenne des ménages de 4,2 personne. 59% de cette population vivent en milieu rural et 52,3% sont des femmes contre 47,7% d'hommes. La tranche d'âge des moins de 15 ans représente 43,5% de la population tandis que 3,4% des personnes ont plus de 64 ans.

La croissance économique togolaise des cinq dernières années est restée en deçà de la moyenne des pays de l'UEMOA mais a été supérieure à celle de l'Afrique subsaharienne. Ces dernières années sont toutefois marquées par une légère augmentation des taux de croissance estimés à 4,9% en 2018, 5,1% en 2019 mais devrait être seulement de 1,3% en 2020 compte tenu de la crise sanitaire liée au covid-19. Si les changements structurels de l'économie tels qu'esquissés dans le Programme National de Développement (PND) interviennent, et si l'investissement privé retrouve une dynamique, comme certains indices le laissent entrevoir, le potentiel de croissance pourrait atteindre les 7%. Le PND 2018-2022 s'articule autour de trois axes stratégiques, à savoir, faire du Togo un hub logistique, développer la transformation des produits locaux agricoles et des industries extractives et enfin améliorer l'inclusion sociale. Le climat des affaires togolais, tel que mesuré par le Doing Business 2020, s'est nettement amélioré avec un gain de 40 places. Il s'agit de la plus importante progression comptabilisée au niveau du continent africain sur l'année, ce qui a permis au pays de se hisser à la 97<sup>ème</sup> place mondiale sur 190. Pour cause, le Togo, depuis une dizaine d'années connaît de profondes réformes dans des secteurs stratégiques notamment les infrastructures économiques, les libertés publiques, la modernisation de la justice, l'assainissement des finances publiques, le renforcement des organes de contrôle, les mécanismes transparents de gestion, l'amélioration du secteur financier, la promotion du secteur privé à travers l'amélioration du climat des affaires.

Sur le plan développement humain, l'Indice de Développement Humain (IDH) est faible et se chiffre à 0,513 selon le rapport 2019 du PNUD et fait classer le pays au 167<sup>ème</sup> rang mondial sur 189. L'économie togolaise est encore dominée par l'agriculture qui occupe 60 % de la population et contribue pour 39 % au PIB<sup>4</sup>. Malgré les performances économiques réalisées, les secteurs de croissance n'arrivent pas à absorber toute la main d'œuvre notamment les jeunes disponibles sur le marché du travail. En plus, les résultats positifs enregistrés dans l'amélioration des conditions de vie et la réduction des inégalités n'ont pas permis un renversement de la situation déficitaire des infrastructures socio-économiques de base, des capacités, des emplois, de création de richesses et d'accès aux services sociaux essentiels.

En matière de politiques et de stratégies nationales, le Togo met en œuvre son Plan National de Développement (PND/2018-2022) prenant en compte les Objectifs de développement durable (ODD). Sur le plan administratif, le Togo compte 5 régions subdivisées en 39 préfectures et 117 communes. Les 117 communes sont gérées par des élus depuis octobre 2020, renforçant ainsi la démocratie à la base.

### **I.2. CONTEXTE SPECIFIQUE**

#### **1.2.1. De la stratégie et politiques nationales**

« Le gouvernement togolais à travers le Plan National de Développement (PND 2018-2022) vise à consolider le socle social national et à renforcer les mécanismes d'inclusion. En effet, les principales conclusions exprimées lors des consultations sur l'agenda de développement post-2015 auprès des acteurs de développement dans le cadre de la préparation de l'Agenda 2030, avaient porté sur la nécessité de :

---

<sup>3</sup> Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM), 2018-2019

<sup>4</sup> Gouvernement du Togo, Plan national de développement 2018-2022

- (i) poursuivre les efforts d'équité et d'inclusion sociale amorcés dans les stratégies de développement antérieures dans le contexte des OMD ;
- (ii) faire de l'agriculture la principale source de la croissance économique, en mettant un accent particulier sur le développement de la chaîne de transformation et de commercialisation ;
- (iii) promouvoir le savoir, le savoir-faire et le savoir être, en améliorant la qualité de l'éducation de base, en élargissant les objectifs de formation universelle au secondaire et au supérieur et en promouvant la formation technique et professionnelle afin de garantir un système éducatif qualifiant, qui prépare plus efficacement à l'emploi et ;
- (iv) promouvoir la gouvernance dans tous les domaines, notamment l'Etat de droit, la décentralisation et la lutte contre la corruption ».

Dans sa conception et eu égard aux différents domaines concernés par ses différents axes, le PND a pris en compte les trois dimensions du développement durable sans oublier la gouvernance. Les principaux objectifs et cibles du PND reflètent les priorités des togolais et du gouvernement tout en s'inscrivant dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. En effet, sur les 169 cibles des ODD, le PND en intègre près d'une cinquantaine. La dimension économique prend en compte 39,5% des cibles, la dimension sociale 37,2%, la dimension environnementale 9,3% (hormis les cibles à caractère environnemental, reprises dans les autres dimensions) et la dimension gouvernance 14,0 %<sup>5</sup>.

Par ailleurs, le gouvernement togolais à travers les axes stratégiques de la feuille de route Présidentielle Togo 2025, vise à renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix (axe stratégique 1), dynamiser la création d'emploi en s'appuyant sur les forces de l'économie (axe stratégique 2) et moderniser le pays et renforcer ses structures (axe stratégique 3). Cette feuille de route qui formule une nouvelle vision à savoir « *un Togo en paix, une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable* » comporte également 10 ambitions, 36 projets et 6 réformes prioritaires<sup>6</sup>.

Feuille de route Togo 2025	Axe stratégique 1 : renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix	Axe stratégique 2 : dynamiser la création d'emploi en s'appuyant sur les forces de l'économie	Axe stratégique 3 : moderniser le pays et renforcer ses structures
Ambitions	I. Offrir une <b>identité</b> et garantir la <b>couverture santé</b> et l'accès aux <b>services de base</b> à tous II. Offrir une <b>éducation</b> accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail III. Assurer la <b>sécurité, la paix et la justice</b> pour tous	IV. Faire de <b>l'agriculture</b> un véritable moteur de croissance et de création d'emplois V. Affirmer la place du pays en tant que <b>hub logistique</b> et de <b>services</b> VI. Créer de véritables <b>industries extractives et transformatrices</b>	VII. Faire du Togo une <b>référence régionale dans le digital</b> VIII. Renforcer <b>l'attractivité du pays</b> auprès des investisseurs IX. Solidifier les <b>structures de l'Etat</b> et stabiliser ses <b>comptes publics</b> X. Mettre le <b>développement durable</b> et <b>l'anticipation des crises futures</b> au cœur des priorités du pays

### 1.2.2. Des efforts consentis depuis quelques années

Le gouvernement togolais avec l'appui financier du gouvernement du Japon a initié en 2016 le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) en vue d'accélérer la lutte contre la pauvreté et réduire les inégalités sociales et les disparités régionales. Exécuté par le PNUD à travers une approche inclusive, le PUDC a permis d'améliorer l'accès à des infrastructures socio communautaires de base à 22 000 personnes (ODD9), l'accès à l'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement à 22 000 personnes (ODD6), l'accès à des conditions de scolarité de 7 000 élèves (ODD4), de créer 7 000 emplois directs et indirects (ODD8), l'accès à l'énergie durable à 750 000 habitants des milieux ruraux et semi-urbains (ODD7) et l'accès à la transformation artisanale des produits de base à 8 000 personnes (ODD8). Ce sont 1 500 000 populations, les 5 régions du pays et 23 préfectures qui ont été touchés par les différentes actions du PUDC.

<sup>5</sup> Plan National de Développement (PND 2018-2022), p.104

<sup>6</sup> Feuille de route Présidentielle Togo 2025, p.7.

Toujours dans le cadre du PUDC, plus de 500 000 personnes ont eu accès aux soins de santé à travers la réalisation de 3 hôpitaux, 4 CMS, 20 incinérateurs, 5 cliniques mobilise médicalisées permettant ainsi de contribuer à l'atteinte de l'ODD3. De plus, 406 km linéaires de pistes rurales mis en service permettant à 250 000 personnes d'être désenclavées (ODD9). Aussi, des plans d'aménagement pour la réalisation de 12 Zones Agricoles Aménagées Protégées (ZAAP) dans les 5 régions ont été élaborés, une stratégie d'évaluation d'impact social et environnementales a été validée et disponible, les rapports des études de faisabilité et d'études d'impact environnemental et social pour l'implantation de 629 forages finalisés et disponibles, les rapports d'études techniques et d'impact environnemental et social du projet de 1250 km de pistes rurales dans les cinq régions du Togo ont été élaborés.

Il ressort de l'évaluation du PUDC que le programme a été pertinent, très utile, a permis de soutenir les communautés à plusieurs égards et répondait aux besoins et attentes des principaux bénéficiaires pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux et mondiaux de développement. Cependant, le dispositif opérationnel révèle un certain nombre de limites qui ont plus ou moins compromis la gestion du programme en général et son suivi-évaluation en particulier. Il a été recommandé de mettre l'accent sur le renforcement des acquis et l'accompagnement des acteurs (Etat et communautés), d'achever un certain nombre de produits stratégiques notamment l'approvisionnement en eau potable, d'améliorer la gestion axée sur les résultats et le suivi-évaluation, de définir la théorie du changement au moment de la conception du programme et d'élargir et renforcer les partenariats avec la société civile et les ONG.

Sur le plan environnemental, le PNUD accompagne le gouvernement togolais dans la mise en œuvre du projet Eco-villages (2019-2023) dans le cadre de la contribution à l'atteinte des priorités nationales du PND inscrites dans le Plan Cadre des Nations Unies pour le Développement (PCAD). Ce projet a pour objectif de promouvoir un développement local du terroir sobre en carbone, résilient aux effets du changement climatique et bénéfique à l'environnement global. Après une phase pilote démarrée en 2014 dans deux (2) villages dans la région maritime (Donomadé dans la préfecture de Yoto et Andokpomey dans la préfecture de l'Avé), cinq (5) nouveaux villages ont été identifiés pour bénéficier des acquis en matière de fourniture de l'eau potable, d'électricité à base solaire, d'implantation des plateformes multifonctionnelles à base d'énergie solaire, le renforcement de l'élevage de petits ruminants, le développement de ferme agro-écologique intégrant la pisciculture. Ces nouveaux éco-villages sont Zanvé dans le canton d'agoégan (commune des Lacs 2, préfecture des Lacs, région Maritime), Klotsomé dans le canton d'Asrama (commune de Haho 2, préfecture de Haho, région des Plateaux), Doufouli dans le canton de Doufouli (commune de Blitta1, préfecture de Blitta, région Centrale), Amondè dans le canton de Sirka (commune de Binah 2, préfecture de la Binah, région de la Kara) et Nassiète dans le canton de Goudoga (commune de Tanjouaré 1, préfecture de Tandjouaré, région des Savanes).

Le gouvernement togolais a également mis en place et réaliser plusieurs projets, fonds ou agences de développement pour faciliter la mise en œuvre des politiques publiques. On peut citer en exemple : le Programme d'Appui au Développement à la Base (PRADEB), l'Agence Nationale pour le Développement à la Base (ANADEB), le Fonds d'Appui aux Initiatives Economique des Jeunes (FAIEJ), le Fonds National pour la Finance Inclusive (FNFI), le Projet d'Appui au Secteur Agricole au Togo (PASA), ou Projet d'Appui au Développement Agricole du Togo (PADAT) l'Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC), l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE), l'Agence Nationale d'Assainissement et de Salubrité Publique (ANASAP) etc.

En matière de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, de nombreuses initiatives ont été lancées par le gouvernement dans le secteur agricole, afin de fournir des emplois et impacter significativement la jeunesse. En effet, selon l'agence nationale pour l'emploi (ANPE), 222 698 emplois (dont 199 018 permanents) ont été créés en 2019 par le secteur agricole sur 379 017 au total ; soit près de 60% des emplois générés sur l'année. Les mécanismes de financement des jeunes à savoir le Projet d'Appui à l'Employabilité et à l'Insertion des Jeunes dans les Secteurs Porteurs (PAEIJ-SP), le Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER), le programme de crédit digital aux petits exploitants agricoles à taux d'intérêt nul (YOLIM) ou encore le Mécanisme incitatif de financement agricole (MIFA) ont contribué à l'atteinte de ces résultats. Ces

résultats sont confirmés par les chiffres que vient de communiquer l'agence nationale pour l'emploi (ANPE) : en 2019, 222 698 emplois (dont 199 018 permanents) ont été créés par le secteur sur 379 017 au total ; soit près de 60% des emplois générés sur l'année.

### 1.2.3. Des défis importants qui restent à relever

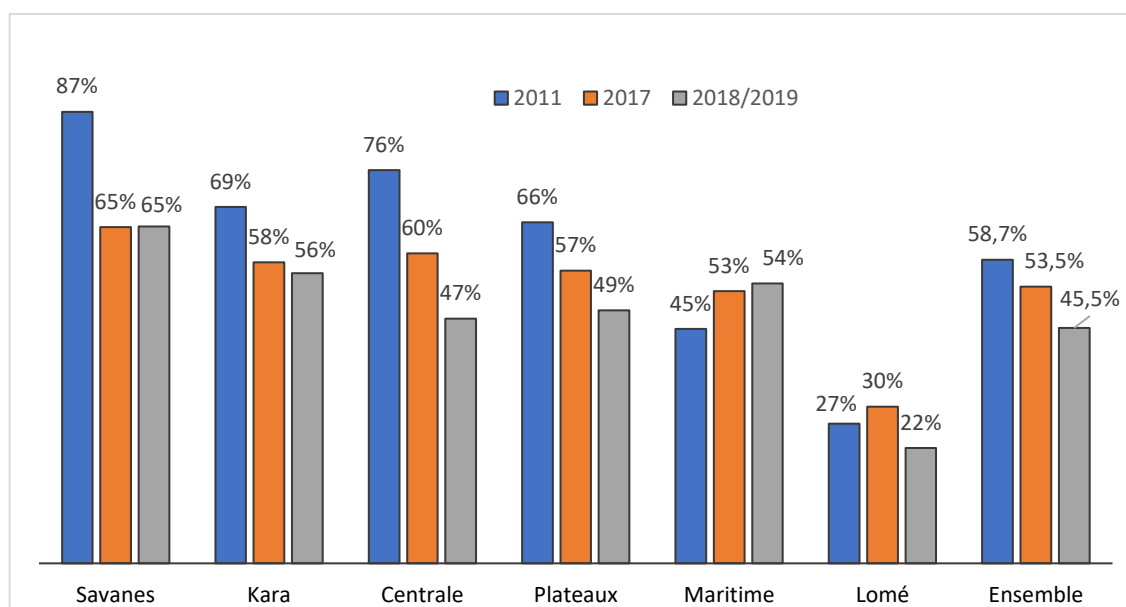
- **Un indice de pauvreté encore élevé malgré une baisse continue les 10 dernières années**

Malgré les nombreux efforts fournis par le gouvernement et ses partenaires pour l'atteinte des objectifs de développement durable, le défi reste important. Même si l'on note une diminution du taux de pauvreté de 13 points sur les 9 dernières années (58,7% en 2011, 55,1% en 2015 et 45,5% en 2019), on constate toujours un niveau de paupérisation élevé et l'insuffisance d'infrastructures pour les populations surtout celles vivant en milieu rural. Plus 3 476 705 togolais demeurent encore dans la pauvreté dont 15,2% dans l'extrême pauvreté. Les zones rurales sont les plus touchées avec 63,7 % des ménages en dessous du seuil de pauvreté en 2017. En outre, le taux de pauvreté est plus élevé parmi les ménages dirigés par une femme (57,5 %) que chez ceux dirigés par un homme (55 %). Les femmes et les jeunes sont aussi plus vulnérables, parce qu'ils ont moins accès aux opportunités socio-économiques.

En considérant les régions, l'incidence de la pauvreté de 2015, 2017 et 2018/2019 se présente comme suit :

Tableau 1 : Evolution de l'indice de pauvreté par région entre 2011 et 2019

Régions	2011 <sup>7</sup>	2015	2017 <sup>8</sup>	2018/2019 <sup>9</sup>
Savanes	87,3%		65%	65,1%
Kara	68,9%		58,2%	56,1%
Centrale	76%		59,9%	47,3%
Plateaux	65,9%		56,6%	48,9%
Maritime	45,3%		52,6%	54,1%
Lomé	27%	34,8%	30,3%	22,3%
Ensemble	58,7%	55,1%	53,5%	45,5%



En considérant les régions, malgré une forte diminution les 10 dernières années, l'incidence de la pauvreté reste encore élevée et a même augmentée dans la région Maritime et dans la capitale Lomé contrairement aux autres régions. L'incidence de pauvreté est passé de 45,3% en 2011 à 52,6% en 2017 puis à 54,1% en

<sup>7</sup> Cartographie de la pauvreté 2017, INSEED

<sup>8</sup> Cartographie de la pauvreté 2017, INSEED

<sup>9</sup> Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM 2018-2019), INSEED

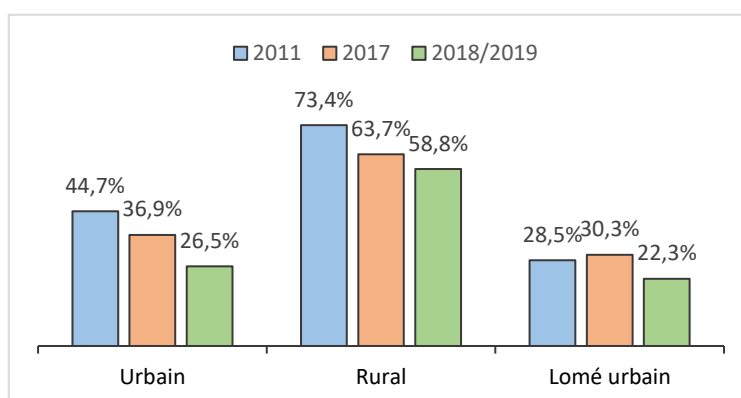
2018/2019 dans la région Maritime et de 27% en 2011 à 30,3% en 2017 et est revenu à 22,3% en 2018/2019 dans Lomé Commune. La région des Savane reste la plus pauvre, suivi de la région de la Kara, la région Maritime, la région des Plateaux et la région Centrale selon l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM 2018-2019).

Au niveau préfectoral, en considérant cartographie de la pauvreté 2017, les deux préfectures les plus pauvre sont Kpendjal (70,3%) et Oti Sud (77,2%) où près de 3 personnes sur 4 sont pauvres. Dans ce contexte, il est alors nécessaire de poursuivre les efforts visant à améliorer la qualité et l'accès aux services sociaux de base, notamment en matière d'éducation, de santé, de nutrition, de services énergétiques, d'eau et assainissement.

Tableau 2 : Evolution de l'indice de pauvreté par milieu de résidence entre 2011 et 2019

Régions	2011	2015	2017	2018/2019
Urbain			36,9%	26,5%
Rural	73,4	68,7%	63,7%	58,8%
Lomé urbain	28,5%	34,8%	30,3%	22,3%

En considérant le milieu de résidence, il ressort que les populations vivant en milieu rural sont les plus défavorisées. En effet, l'indice de pauvreté en milieu rural est de 58,8% contre 26,5% en milieu urbain en 2018/2019. Ce taux était de 73,4% contre 36,9% en 2017 et de 73,4% contre 44,7% en 2011.



- **L'accès aux services sociaux de base reste critique surtout en milieu rural**

**Sur le plan de l'éducation**, selon la cartographie de la pauvreté 2017, le taux de fréquentation scolaire au primaire est de 81,7% au plan national. Toutefois, des disparités régionales sont observées en défaveur des localités de la région des savanes avec des taux inférieurs à la moyenne nationale. Les plus bas taux sont ainsi observés dans les préfectures de Kpendjal et d'Oti Sud avec respectivement 47,5% et 54,9%. La région des Plateaux-Est est également à la traîne en matière de fréquentation scolaire au primaire avec un taux compris entre 75,2% et 79,4%. Les mêmes tendances s'observent en matière de taux de fréquentation scolaire au secondaire avec un taux national de 56,4%. Les plus faibles taux se présentent dans les préfectures de Kpendjal (22,5%), Kpendjal Ouest (27,7%), Oti Sud (29,1%), Mo (30,3%) et Cinkasse (32,2%). En matière d'alphabétisation, la proportion d'hommes de 15-24 ans alphabétisés est nettement supérieure à celle des femmes de la même tranche d'âge (88,7% contre 77,5%). La préfecture de Kpendjal vient encore en dernière position avec seulement un taux de 21,7% des personnes âgées entre 15 et 24 ans alphabétisées.

Par ailleurs, on retrouve presque autant de garçons (82,2%) que des filles (81,3%) à l'école primaire. Mais dans l'enseignement secondaire, ce taux est de 60,9% pour les garçons et de 51,7% pour les filles. De plus, il y a plus de 25 points d'écart entre ces taux nets de fréquentation du primaire et du secondaire. Il y a donc une forte déperdition entre ces deux cycles d'enseignement. Ceci se remarque aussi au niveau du ratio fille/garçon au secondaire qui est de 0,7. En considérant le ratio fille/garçon, dans les préfectures d'Anié, Mô, Dankpen, Oti Sud, Kéran et Kpendjal Ouest, on a moins de 5 filles pour 10 garçons au secondaire, un ratio en deçà du seuil national qui est de 7 filles pour 10 garçons<sup>10</sup>.

En ce qui concerne **l'accès à des sanitaires améliorés**, moins de la moitié de la population (48,5%) en ont accès. Cette proportion est en dessous de 10% dans les préfectures de Kpendjal (5,7%), d'Oti-Sud (0,2%), de

<sup>10</sup> Cartographie de la pauvreté 2017, INSEED

Kéran (0,3%), de Mò (4,9%) et du Moyen-Mono (5,3%)<sup>11</sup>. La population ayant une source d'eau améliorée est très faible dans la région des Savanes, Centrale et Plateaux-Est. En effet, les préfectures de Kpendjal, Tchaoudjo et Bas-Mono sont les plus défavorisées avec moins de 20% seulement de proportions de populations ayant accès à une source d'eau améliorée. Le risque de problèmes de santé liés à une mauvaise qualité de l'eau est donc plus élevé dans ces localités. En ce qui concerne les sources d'approvisionnement en eau de boisson, 29,9% des ménages procurent de l'eau de boisson au niveau des forages/puits équipés de pompe, 23,5% s'approvisionnent au niveau des robinets publics extérieurs et 23,1% au niveau des puits. La proportion des ménages qui utilisent le robinet public extérieur comme principale source d'approvisionnement est de 18,8% en milieu rural. En effet, l'accès à l'eau potable est limité à 61,8% de la population soit 45,1% en zone rurale et 80,3% en zone urbaine (QUIBB 2015).

**En matière de santé**, deux problèmes essentiels affectent le système de santé : un important déficit de gestion d'une part, et une insuffisance qualitative et quantitative des équipements et des infrastructures d'autre part<sup>12</sup>. Par ailleurs, l'accès géographique des ménages aux services de santé (lorsque ceux-ci mettent moins de 30 minutes pour accéder au centre de santé) est de 68,9%. Ce taux est de 86,2% en milieu urbain et 53% en milieu rural. Ce qui montre que la plupart des structures de santé sont plus concentrées en ville. S'agissant de l'utilisation des services de santé, 37,6% des malades n'utilisent pas les centres de santé ou n'ont pas consulté un praticien de santé. Ce taux est de 38% en milieu urbain et de 36,9% en milieu rural. En 2015, seul 45,1% des ménages ruraux utilisent une eau dont la source est potable contre 80,3% des ménages urbains<sup>13</sup>. Comme défi, il s'agira entre autres d'améliorer la qualité et la quantité de l'offre des services de santé, réduire les inégalités régionales d'accès à la santé, renforcer la prise en charge et les mesures de prévention de toutes les formes de malnutrition, améliorer l'accessibilité financière des populations aux soins de santé et renforcer le système de santé vers la Couverture Sanitaire Universelle (CSU).

**L'accès à l'énergie électrique** est fortement corrélé au développement économique. Les zones les moins électrifiées sont également celles où les populations en situation d'extrême pauvreté sont les plus nombreuses. Cette corrélation s'explique par l'alimentation nécessaire au fonctionnement des machines de production mais également la capacité à s'éclairer après le coucher du soleil, et donc à augmenter le temps consacré aux activités productive. Or, le taux d'électrification et l'accès à l'énergie en milieu rural reste encore faible au Togo et constitue une préoccupation majeure pour le gouvernement ces dernières années. Les ménages résidant en milieu rural sont les plus défavorisés en matière d'accès à l'électricité (16,2%) comparativement aux ménages du Grand Lomé (90,3%) et des autres milieux urbains (76,9%)<sup>14</sup>. Dans l'ensemble, l'accès des ménages à l'électricité reste faible (48,4%). Par ailleurs, il existe une disparité en matière d'accès à l'électricité car en dehors de Lomé Commune, on relève que les taux d'accès à l'électricité sont très faibles dans les préfectures d'Oti-Sud, de Kpendjal-Ouest et de Mò avec un taux d'accès de moins de 10%. Pour répondre à ce défi, la promotion de l'électrification à grande échelle en milieu rural et l'amélioration de l'éclairage public est nécessaire.

- **L'accès des jeunes à l'emploi reste un véritable défi**

Avec un taux de chômage évalué à 3,9% au Togo, 16,1% des togolais sont toutefois en situation de sous-emploi lié au temps de travail. Par ailleurs, plus de 26,8% des actifs est sous utilisé avec une plus forte proportion pour les femmes (29,5%), et de jeunes (34,6%) qui est sous utilisé<sup>15</sup>. Il existe donc des disparités en défaveur des femmes, des jeunes, des plus diplômés et du milieu urbain ainsi que des difficultés d'insertion dans le marché du travail. En effet, le taux de chômage des jeunes de 15 à 34 ans est très élevé avec un taux de sous-emploi de 19,7%. On note chez les individus ayant atteint le niveau supérieur, des niveaux de taux de chômage et de taux de sous-emploi plus élevés s'établissant respectivement à 14,5% et 23,3%. On note aussi une bonne partie de la population active (65%) est occupée dans une agriculture intensive en main d'œuvre

---

<sup>11</sup> Cartographie de la pauvreté 2017, INSEED

<sup>12</sup> Politique Nationale de Développement Sanitaire (PNDS 2017-2022)

<sup>13</sup> Cartographie de la pauvreté 2017, INSEED

<sup>14</sup> Rapport Enquête QUIBB 2015

<sup>15</sup> Rapport Enquête QUIBB 2015



non qualifiée, peu mécanisée et avec de faibles rendements<sup>16</sup>. Les femmes sont celles qui paient le plus grand tribut de la précarité des emplois. 87,4 % des femmes exercent des emplois précaires contre 60,6 % d'hommes, augmentant la précarité des femmes. Ces constats s'expliquent principalement par le niveau d'éducation relativement faible de la population active féminine.

Par ailleurs, les résultats du Recensement Général des Entreprises (RGE) montrent que 41 % des entreprises ont à leur tête des femmes. Le marché du travail est également caractérisé par le secteur informel avec pour conséquence une importante vulnérabilité des emplois (74,7%<sup>17</sup>). Environ 91,6% des emplois sont informels contre seulement 8,4% formels. Le degré d'informalité dans le secteur non agricole est élevé avec 85,1% des unités économiques contre 14,9% dans le secteur formel et la proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles estimé à 78,3%<sup>18</sup>.

### • Genre

Le Togo s'est engagé à travers sa Politique Nationale de l'Équité et de l'Égalité de Genre (PNEEG) adoptée en 2011, de renforcer l'égalité du genre dans ses stratégies et de renforcer l'autonomisation des femmes. Cette démarche s'aligne avec le cinquième objectif des ODD « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » et l'objectif 17 de l'agenda 2030 de l'Union Africaine « Égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie ». Suivant l'indice du Rapport « Les femmes, l'entreprise et le droit 2020 » de la Banque Mondiale, les femmes togolaises se voient accorder 84% des droits reconnus aux hommes. Ce taux est de 75% en ce qui concerne le droit à l'entrepreneuriat. Ce score est au-dessus de la moyenne en Afrique Subsaharienne qui se situe à 69,9%<sup>19</sup>. Le Togo est parmi les pays africains qui accordent le plus d'attention aux questions liées aux droits des femmes et à l'inclusion économique. En effet, le gouvernement togolais a mis en place une série de programmes visant à l'autonomisation économique des femmes de toutes les régions du pays.

Toutefois, l'IDH relatif au genre en 2018 est plus faible avec une valeur de 0,459 contre 0,561 pour les hommes.

### • Situation des ODD au Togo

Selon le rapport sur le développement durable 2020<sup>20</sup>, le Togo est à la 147<sup>ème</sup> place sur 166 économies en matière de niveau d'atteinte des ODD avec 52,7 points sur 100. Ce rapport recense les progrès et les défis dans l'atteinte des 17 objectifs du développement durable pour différents pays. Le Togo obtient ses meilleurs résultats sur l'ODD 12 (Consommation et production responsables) et l'ODD 13 (Lutte contre le changement climatique). Sur les 17 objectifs, douze (12) sont en rouge, ce qui montre les nombreux efforts qui restent à faire en vue d'atteindre l'Agenda 2030.

Figure 1 : Performance du Togo par ODD en 2020



Source: SDG Index - Sustainable Development Report 2020

<sup>16</sup> Rapport Enquête QUIBB 2015

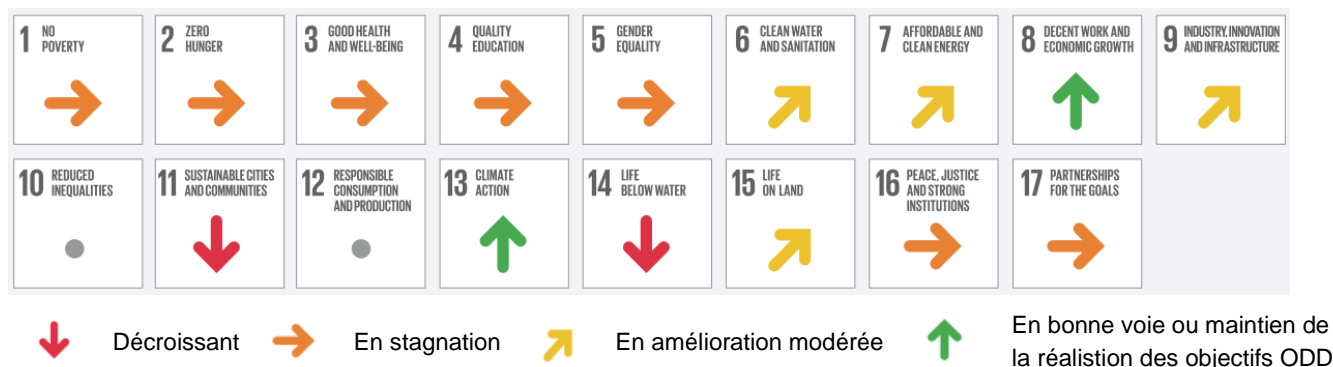
<sup>17</sup> Taux d'emplois vulnérables ou part des travailleurs propre compte et travailleurs familiaux : 74,7% ; ERI ESI, INSEED 2017-2018

<sup>18</sup> Recensement Général des Entreprises (RGE, 2018)

<sup>19</sup> <https://wbi.worldbank.org/content/dam/documents/wbi/2020/sep/Togo.pdf>

<sup>20</sup> Sachs, J., Schmidt-Traub, G., Kroll, C., Lafortune, G., Fuller, G., Woelm, F. 2020. The Sustainable Development Goals and COVID-19. Sustainable Development Report 2020. Cambridge: Cambridge University Press.

Par ailleurs le rapport montre l'évolution de l'atteinte des différents objectifs ODD selon qu'ils sont en décroissance, en stagnation, en amélioration modérée ou en bonne voie ou maintien de réalisation. La figure ci-dessous montre la situation du Togo pour chaque objectif ODD.



Source: SDG Index - Sustainable Development Report 2020

### • L'impact du COVID-19

Une analyse de l'impact du COVID-19 au Togo montre des vulnérabilités sont créées et/ou accentuées<sup>21</sup>. Il ressort de cette analyse que :

- (i) les vulnérabilités ont touché le système de santé et sa capacité de résilience, la nutrition des enfants, l'éducation avec la hausse de la déscolarisation temporaire ou définitive d'un à deux enfants par ménage, la sécurité alimentaire qui pourrait s'aggraver dans le Bas-Mono et Tône, l'augmentation du sous-emploi et du chômage ;
- (ii) les enfants, les femmes, les ménages ruraux, les travailleurs du secteur informel, les petits producteurs qui vivent dans les préfectures de Kpendjal et de Tandjouare (région des Savanes), la préfecture de Mô (région Centrale) sont les plus affectés.

## II. STRATÉGIE (1/2 PAGE À 3 PAGES)

### II.1. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

Comme vision, le Togo veut être « ...structurellement transformé où tous les acteurs y compris les collectivités locales participent substantiellement à une croissance économique forte, durable et inclusive... ». « ...Le Togo veut connaître des avancées très significatives avec une agriculture, des industries manufacturières et extractives plus contributrices au PIB, une gouvernance plus efficace favorisant ainsi une baisse drastique du niveau de pauvreté, une nette réduction des inégalités et un climat social apaisé ». Pour atteindre cette vision du PND trois axes stratégiques ont été priorisés à savoir :

- **Axe 1** : Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région ;
- **Axe 2** : Développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives ;
- **Axe 3** : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion.

A travers la mise en œuvre du Plan National de Développement 2018-2022, le gouvernement togolais veut consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion. Ainsi, il projette d'augmenter l'indice de développement humain de 0,484 en 2014 à 0,554 en 2022 contre 0,513 en 2019 et d'accroître l'accès des jeunes et des femmes à un emploi productif décent et durable. Le pilier 2 du CPD 2019-2023 du PNUD vise à contribuer à la réalisation de ces objectifs par l'accompagnement du gouvernement à la réalisation et la gestion des infrastructures sociales de base, la promotion du développement communautaire,

<sup>21</sup> Analyse succincte des vulnérabilités créées ou renforcée par la pandémie du COVID-19 au Togo, UNCT-Togo, mai 2020.

la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé et à améliorer l'employabilité, en particulier celle des jeunes et des femmes.

Par ailleurs, la feuille de route présidentielle qui a pour vision « un Togo en paix, une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable » est structurée en trois (3) axes stratégiques interdépendants à savoir : (i) renforcer l'inclusion et l'harmonie sociale et consolider la paix, (ii) dynamiser la création d'emploi en s'appuyant sur les forces de l'économie, (iii) moderniser le pays et renforcer ses structures. Ces axes stratégiques sont déclinés en 10 ambitions couvrant les principaux défis qui sont entre autres la couverture sanitaire universel, l'accès aux services de base à tous, l'éducation au plus grand nombre, l'agriculture comme moteur de croissance, les industries transformatrices, les services et le digital. De ces ambitions, découlent plusieurs projets comme l'élaboration d'un plan de réponse aux urgences sanitaires, l'électrification pour tous, l'augmentation de l'accès en eau potable avec l'approvisionnement de 85% des ménages en eau potable à l'horizon 2025, l'augmentation des capacités d'accueil scolaire avec la construction de classe, la modernisation des équipements existants et la connexion des établissements au réseau internet, l'amélioration de la qualité de l'enseignement, la promotion de la formation professionnelle vers les métiers prioritaires, l'amélioration du rendements agricoles, l'augmentation de la capacité de production, de transport et de distribution d'électricité notamment dans le solaire et l'hydroélectricité, le renforcement des mécanismes d'appui aux TPME etc.

Le projet *Impact Communautaire 2030* vise à contribuer au développement local et la résilience dans les campagnes et communautés togolaises pour contribuer à l'atteinte des objectifs, notamment l'axe 3 du PND et l'axe 1 de la feuille de route Togo 2025. Il s'agira à travers cette initiative, de favoriser l'accès accru et équitable des populations vivant en milieu rural aux services sociaux de base de qualité, notamment l'éducation, la santé, l'énergie, l'eau, l'hygiène et l'assainissement conformément à l'effet 3 du PNUAD et au produit 2.1 du CDP 2019-2023. Les solutions seront adoptées pour favoriser l'accès universel à des sources d'énergie non polluantes, abordables et durables (produit 2.1 du CDP 2019-2023) et les moyens des communautés vulnérables vivant dans les zones hautement exposées aux aléas naturels seront également renforcés pour une adaptation aux catastrophes et aux effets du changement climatique (produit 3.3 du CDP).

L'initiative capitalisera sur les résultats du PUDC et d'autres interventions comme le projet Ecovillages et vise essentiellement à renforcer l'effort de développement en faveur des plus défavorisés en s'attelant aux déficits structurels et aux causes profondes qui sous-tendent la pauvreté et la vulnérabilité des populations rurales. Elle se place également dans la perspective de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment les ODD 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10 et 11 et sur les signatures de solution du plan stratégique du PNUD à savoir la solution 1 qui concerne l'élimination de la pauvreté, la solution 2 sur le renforcement de la résilience face aux crises, la solution 5 sur l'énergie propre et durable et la solution 6 sur l'égalité des sexes.

De plus, il est nécessaire d'actionner les leviers pour renforcer la résilience des populations face à la crise sanitaire liée à la pandémie du covid-19, en faisant en sorte qu'aucune action ne laisse aucune couche de côté surtout les plus vulnérables, les plus pauvres et vivant en milieu rural.

## **II.2. LA STRATEGIE**

Malgré les avancées du Togo en ce qui concerne les indicateurs de développement (taux de croissance, IDH, indice de pauvreté...), on note toujours que les populations situées en milieu rural qui présentent des situations de vulnérabilité comparativement aux populations des milieux urbains. Ceci est dû au manque d'infrastructures et de services publics de proximité pour permettre aux populations d'avoir accès au fruit de la croissance observée au niveau nationale. Ce manque d'infrastructures et de services impacts lourdement sur l'accès de ces populations à la santé, à l'eau potable, à l'assainissement à l'énergie et d'absence de sources de revenu conséquentes pour subvenir à leurs besoins et ceux de leurs familles. Ce déficit d'offre d'infrastructures et de services publics provoque également un faible accès des femmes et des jeunes à l'éducation et à l'emploi décent et rémunérateur.

La stratégie d'intervention est d'induire la transformation structurelle à travers la réalisation des actions concrètes combinant des solutions endogènes et les technologies innovantes pour répondre à des besoins spécifiques des populations exposées aux vulnérabilités. Les domaines d'intervention seront ceux priorités

par le gouvernement togolais dans ses différentes stratégies et politiques à savoir le PND et la feuille de route 2025. Impact communautaire sera un apport supplémentaire du PNUD à l'atteinte des ODD au Togo. Les domaines ciblés sont principalement la santé, l'éducation, le développement économique local, l'autonomisation économique des femmes et des jeunes, l'énergie et l'emploi des jeunes. Ces secteurs interdépendants qui seront abordés en mettant un fort accent sur digitalisation et l'innovation dans l'approche de mise en œuvre, permettront la mise en place d'une approche intégrée où la réalisation d'une action ou d'une infrastructure favorisera implémentation d'autres services renforçant ou démultipliant ainsi l'accès des populations aux services de base.

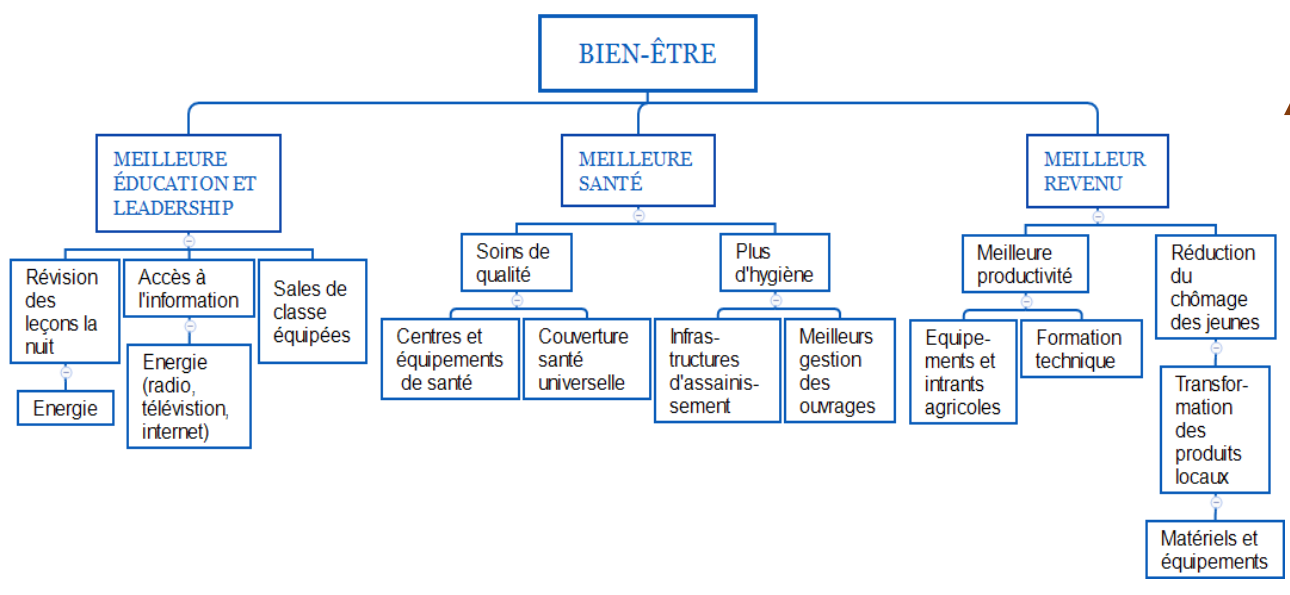
L'accès à l'électricité permet également le fonctionnement des centres de soins, le respect de la chaîne du froid pour les médicaments mais aussi pour les aliments. Il facilite enfin l'accès à l'information et à l'éducation et simplifie la vie ménagère avec l'utilisation des appareils électroménagers. L'accès à une énergie durable favorise une meilleure productivité, la transformation des produits, un meilleur accès à la santé, un meilleur accès à l'éducation, à l'internet, mobile money etc. De même, la construction d'une école et de point l'eau réduit les temps de trajet et les corvées pour les jeunes filles, qui consacrent plus de temps à l'éducation, ce qui favorise leur émancipation et autonomisation. L'autonomisation des jeunes et des femmes sera ainsi au cœur des interventions du projet. Ces derniers seront impliqués à toutes les phases du processus notamment l'identification des actions, la mise en œuvre le suivi et l'évaluation des impacts et effets.

Les actions respectueuses de l'environnement et de lutte contre le changement climatique seront prioritaires. La durabilité sera assurée à travers la mise en place de mécanismes de pérennisation impliquant les bénéficiaires et usagers. L'approche vise à travers les politiques et stratégies multidimensionnelles, à libérer le potentiel des communautés pour la création de richesses, des revenus supplémentaires et la cohésion sociale. La mise en valeur du potentiel des différentes localités participe à l'augmentation de la richesse et de l'emploi, et améliorent continuellement les standards et la qualité de vie de la population. Cette approche prône le partenariat et le dialogue entre les Organisations de la Société Civile (OSC), les Comités de Développement à la Base (CDB) et les autorités locales pour l'identification concertée des actions à réaliser au profit des populations. Cette dynamique endogène sera appuyée par des partenariats avec autres institutions, le partage des expériences, des innovations et des valeurs de gouvernance démocratique. Ce projet cible les localités les plus vulnérables selon les statistiques officielles et/ou n'ayant pas ou peu d'accompagnement. L'intervention se fera avec une forte implication des maires des communes bénéficiaires pour renforcer leur capacité en maîtrise d'ouvrage et capitalisera sur les initiatives et expériences déjà menées par les partenaires techniques et financières au niveau central, déconcentré et local d'une part et les OSC/ONG d'autres parts.

Soucieux de faire du concret en accompagnant les initiatives du gouvernement, le PNUD s'engage à la mise en place et/ou au renforcement des ZAAP, les écovillages d'une part, et l'appui pour la mise en œuvre des PDC dans les communes pilotes accompagné par le PNUD d'autres parts. Le PNUD prévoit la réalisation chaque année d'au moins 15 ouvrages d'eau potable, 3 bâtiments scolaires équipées, 2 centres de santé, 1 centrales solaires, 1500 éclairages solaires, 5 projets à fort impact sur l'autonomisation des femmes et des jeunes. Par ailleurs des actions innovantes en matière de digitalisation seront réalisées de façon transversale. Ces actions contribueront à l'atteinte des ODD 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10 et 12.

## **THEORIE DU CHANGEMENT**

L'initiative impact communautaire 2030 repose sur l'hypothèse que la fourniture des services sociaux de base innovants et la réalisation d'infrastructures socioéconomiques dans les localités rurales, amélioreront le bien-être des populations de ces localités notamment les femmes et les jeunes. La théorie de changement se présente sous l'hypothèse que si des infrastructures de proximité et des services sociaux de base innovants en matière de soins de santé, d'éducation et d'accès à l'eau sont fournis, le bien-être des populations des localités ciblées sera accru et elles sortiront de l'extrême pauvreté. Par ailleurs, si les communautés rurales ont accès à d'énergie durable, les filles et garçons auront une meilleure éducation et à plus de leadership grâce à l'accès à la lumière pour apprendre la nuit et l'accès à l'information ; les femmes et les jeunes amélioreront leur productivité en matière de transformation des produits locaux, ce qui induit plus de revenu pour leur autonomisation.



## II.3. OBJECTIFS ET PRODUITS ATTENDUS

### II.2.1. Objectifs

L'objectif général du projet Impact Communautaire 2030 est de contribuer à l'atteinte des ODD au Togo.

Il entend ainsi transformer positivement et durablement la vie des hommes et femmes, adultes et jeunes à travers le ciblage et la mise en œuvre de projets concrets susceptibles d'apporter des réponses rapides, immédiates et durables aux besoins des populations les plus vulnérables. Un accent particulier sera donc mis sur l'innovation basée sur les nouvelles technologies et les connaissances endogènes aux communautés. Elle permettra plus spécifiquement de :

- i) *améliorer l'accès des populations rurales aux soins de santé, à l'éducation de qualité avec un accent sur l'excellence académique des filles, à l'eau potable, à une énergie durable et aux nouvelles technologies ;*
- ii) *renforcer la résilience et les capacités d'adaptation des individus et des ménages pour l'autonomisation économique et la consolidation de la cohésion sociale ;*
- iii) *Promouvoir l'éducation de la jeune fille et de l'autonomisation des femmes.*

### III.3. Les zones du projet

Le projet couvre les communes abritant les Zones d'Aménagement Agricoles Planifiées (ZAAP), les écovillages et les communes pilotes accompagnées dans le cadre du projet décentralisation et localisation des ODD. Le projet prendra également en compte les communes abritant les localités vulnérables ayant des déficits en matière d'infrastructure socioéconomique notamment en éducation primaire et en santé. La région du grand Lomé sera également prise en compte notamment dans le domaine de l'amélioration de l'offre de service d'état civil et la réhabilitation des grands centres hospitalier.

Tableau 3 : Zone d'intervention du projet

Régions	Préfectures	Communes	Projet
Savanes	Kpendjal	Kpendjal 2	ZAAP
	Oti	Oti 2	ZAAP + Projet décentralisation et ODD
	Tandjouaré	Tandjouaré 1	Ecovillage
Kara	Mô	Mô 2	ZAAP
	Binah	Binah 2	Ecovillage
	Kozah	Kozah 2	Projet décentralisation et ODD
Centrale	Blitta	Blitta 1	Ecovillage
Plateaux	Wawa	Wawa 2	ZAAP

	Haho	Haho 2	Ecovillage
	Agou	Agou 1	Projet décentralisation et ODD
Maritime	Bas-Mono	Bas-Mono 2	ZAAP
	Lacs	Lacs 1	Projet décentralisation et ODD
	Lacs	Lacs 2	Ecovillage
	Zio	Zio 3	

Le choix des lieux d'implantation des composantes du projet dans les communes se fera sur la base des études de base sur les besoins réels des populations dans ces localités et après concertation avec les autorités locales.

### III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

#### III.1. Résultats escomptés

<b>Résultat 1 : Des infrastructures et services innovants améliorant les conditions de vie des populations sont identifiées et réalisées</b>	<b>Produit 1.1</b> : Des infrastructures de proximité et des services innovants améliorant l'accès des populations aux soins de santé de qualité dans les localités cibles	<b>ODD 3</b>
	<b>Produit 1.2</b> : Des infrastructures de proximité et des services améliorant l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement sont réalisées dans les localités cibles	<b>ODD 6</b>
	<b>Produit 1.3</b> : Des infrastructures de proximité et des services innovants améliorant l'accès des populations à une éducation de qualité sont réalisées dans les localités cibles	<b>ODD 4</b>
	<b>Produit 1.4</b> : Les infrastructures sociales collectives de base sont construites ou réhabilitées dans les localités cibles	<b>ODD 9</b>
	<b>Produit 1.5</b> : Des infrastructures et équipements marchands sont aménagées, réhabilitées ou construites au profit des usagers des zones cibles	
<b>Résultat 2 : L'accès des populations à l'énergie durable dans les localités cibles est amélioré</b>	<b>Produit 2.1</b> : L'accès des ménages à l'énergie durable s'est accru	<b>ODD 7</b>
	<b>Produit 2.2</b> : Les infrastructures et équipement communautaires sont dotés de sources d'énergie durable et d'éclairage à base solaire	
<b>Résultat 3 : L'entrepreneuriat rural et agricole est développé et renforcent l'autonomisation économique des femmes et des jeunes</b>	<b>Produit 3.1</b> : La productivité agricole est améliorée par des techniques culturales innovantes et l'utilisation de techniques et équipements performants	<b>ODD 1</b>
	<b>Produit 3.2</b> : Des zones agricoles sont aménagées et équipées	<b>ODD 2</b>
	<b>Produit 3.3</b> : Les groupements/coopératives de femmes sont dotés d'équipements et de matériels pour la transformation de leurs produits	
	<b>Produit 3.4</b> : La capacité des acteurs locaux en entrepreneuriat et en gestion de micro-projet est renforcée	<b>ODD 8</b>
	<b>Produit 3.5</b> : L'insertion socioprofessionnelle des jeunes artisans est accompagnée	<b>ODD 10</b>
	<b>Produit 3.6</b> : Des projets à fort autonomisation des femmes et des jeunes sont soutenus techniquement et financièrement.	<b>ODD 12</b>
<b>Résultat 4 : Des initiatives et solutions innovantes en matière de digitalisation sont identifiées et mise en œuvre</b>	<b>Produit 4.1</b> : La gestion administrative et financière des services liés aux infrastructures réalisées est digitalisée	<b>ODD 9</b>
	<b>Produit 4.2</b> : Les populations s'approprient les solutions digitalisées dans les zones cibles	
	<b>Produit 4.3</b> : Une cartographie des réalisations est réalisée grâce au SIG et aux nouvelles technologies	
	<b>Produit 4.4</b> : Les solutions locales innovantes expérimentées sont capitalisées et diffusées	

### **III.2. Les composantes et activités du projet**

L'initiative Impact communautaire 2030 comprend quatre (4) composantes à savoir : (i) la réalisation des infrastructures et services sociaux innovants dans le domaine socioéconomique ; (ii) l'amélioration de l'accès des populations à l'énergie durable ; (iii) l'appui à l'entrepreneuriat rural et agricole ; (iv) l'autonomisation économique des femmes.

#### **Composante 1 : Identification et réalisation des infrastructures et services sociaux innovants améliorant les conditions de vie des populations**

Cette composante vise à promouvoir les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux des populations notamment des femmes et des jeunes par un meilleur accès aux services de base et pour la dynamisation de l'économie locale. Les activités de cette composante sont :

- Construction, réhabilitation des infrastructures de proximité améliorant l'accès des populations à l'eau potable (forages, bornes fontaines, mini adduction d'eau potable...);
- Construction/réhabilitation et équipement des bâtiments scolaires et centres de santé ;
- Construction, réhabilitation ou mise à niveau des services ou infrastructures d'assainissement (latrines, réseaux d'assainissement en milieu rural et des périphéries urbaines) ;
- Construction, réhabilitation ou mise à niveau des infrastructures socioculturelles ;
- Construction/réhabilitation et équipement d'infrastructure socio communautaires pour les femmes et les jeunes (maison des jeunes/femmes, centre communautaire ...) ;
- Construction/réhabilitation/aménagement des infrastructures routières (pistes, ponts, ponceaux, dalots...);
- Équipement des infrastructures communautaires et bâtiments publics (cantines, bibliothèques, matériels informatiques, de laboratoire, d'accès à internet) ;
- Fourniture de services innovants et durables en matière d'éducation, santé, etc. aux populations des zones cibles (clinique mobile, télémédecine, campagnes de consultations gratuites spécialisées, cours/apprentissage à distance, ...);
- Mise en place d'un dispositif et renforcement des capacités des acteurs sur l'utilisation et la maintenance des équipements ;
- Installation d'équipements de production, transformation, conservation et commercialisation des produits agricoles et artisanaux ;
- Construction/réhabilitation des infrastructure et équipement marchands (marchés, hangars, magasins de stockage, abattoirs...);
- Collecte des informations et actualisation des données géoréférencées et la cartographie des différentes réalisations du projet.

#### **Composante 2 : Amélioration de l'accès des populations à l'énergie durable dans les localités cibles**

Cette composante vise entre autres l'installation des infrastructures pour assurer l'accès à l'électrification et à l'énergie pour soutenir la transformation agricole tout en permettant d'augmenter la productivité agricole et d'améliorer les conditions de vie de ces populations. Les activités de cette composante sont :

- Équipement des ménages vulnérables en source d'énergie à base solaire et de foyers améliorés ;
- Dotation de kits solaires dans les centres de santé, écoles et des ménages à faible revenus ;
- Installation de lampadaires solaires dans les principales rues et centres communautaires des localités cibles ;
- Construction de minicentrales solaires dans les localités cibles ;
- Construction de bio-digesteurs au profit des ménages des localités cibles;
- Mise en place de dispositifs et de renforcement des capacités des acteurs sur l'utilisation et la maintenance des équipements.

### **Composante 3 : Développement de l'entrepreneuriat rural et agricole**

Cette composante vise à promouvoir l'entrepreneuriat rural et les initiatives locales existant dans les localités cibles. Ceci se fera à travers la valorisation de la production agricole, l'accès aux techniques de production et de transformation innovantes, la facilitation de l'accès aux services financiers et d'appui technique. Les activités de cette composante sont :

- Réalisation d'une cartographie des acteurs intervenants dans les chaînes de valeur agricoles et artisanales dans les communes cibles ;
- Mise en place des cadres de concertation et de dialogue entre les acteurs locaux pour lutter contre les conflits liés à l'agriculture (foncier, transhumance, accès à l'eau etc.) ;
- Mise en place des plateformes collaboratives ou centres de ressources en faveur des jeunes artisans pour la mutualisation des équipements et des ressources ;
- Soutien à l'organisation et à la structuration des producteurs ;
- Identification et soutien au chaîne de valeur agricole ;
- Soutien à l'entrepreneuriat rural et à l'agriculture par des formations aux techniques modernes de productions, de transformation, de conservation, de commercialisation des produits agricoles et artisanaux ;
- Appui à l'amélioration de la productivité agricole et à la promotion des techniques agricoles respectueuses de l'environnement dans les localités cibles.

### **Composante 4 : Identification et mise en œuvre des initiatives et solutions innovantes en matière de digitalisation**

Cette composante transversale vise à promouvoir les solutions innovantes locales en matière de digitalisation. Il s'agit de mettre en œuvre des solutions permettant de surmonter les difficultés auxquelles les populations sont confrontées dans les zones d'intervention du projet. Les principales activités de cette composante sont :

- Mise en place d'un système digitalisé de gestion administrative et financière des infrastructures réalisées (écoles, centre de santé, maison des jeunes et des femmes etc.) dans le cadre du projet ;
- Mise en place d'un système d'informatisation de l'état civil dans les mairies des communes cibles ;
- Expérimentation d'un système autonome d'irrigation grâce aux outils digitaux ;
- Expérimentation d'un système local de cartographie et de collecte d'information par drone ;
- Renforcement de l'accès des femmes aux marchés à travers la plateforme « BuyFromWomen » ;
- Accompagnement des femmes pour l'accès aux crédits grâce au mobile money ;
- Formation des acteurs locaux notamment les femmes à l'utilisation des solutions digitales ;
- Capitalisation des expériences en matière de digitalisation.

### **III.3. Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés**

#### **Ressources humaines et équipes**

Le projet sera mis en œuvre par le PNUD en procédure DIM. Toutes les unités du bureau du PNUD seront mobilisées et mises à contribution. L'Accelerator Lab aura un grand rôle à jouer vu l'importance qui sera accordée à la digitalisation et l'innovation dans la mise en œuvre du projet. D'autres agences pays des Nations Unies spécialisées dans les différentes thématiques comme la FAO, l'UNICEF, ONU Femme participeront également à la mise en œuvre des activités du projet. Une unité complète de gestion de projet, situé dans le bureau de pays du PNUD au Togo, sera créée pour appuyer la mise en œuvre. L'Unité de Gestion du Projet (UGP) comprendra principalement :

- Un coordonnateur de programme ;
- Un responsable du suivi et de l'évaluation ;
- Un assistant de programme.

Des comités techniques et des comités de pilotage seront établis pour appuyer la mise en œuvre. Le comité technique sera composé de représentants des agences d'exécution et des partenaires. Le comité de pilotage



fournira des orientations à l'équipe du projet /comité technique sur la mise en œuvre des activités. Parmi les organisations proposées susceptibles de faire partie du comité de pilotage, mentionnons :

#### Ressources financières

Le projet permettra la mobilisation de ressources financières auprès des institutions comme la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Mondiale (BM), le Gouvernement togolais et auprès des autres agences de l'ONU. Un plaidoyer sera fait à cet effet en lien avec les autorités nationales.

### **III.4. Partenariats**

Le projet sera mis en œuvre en partenariat avec les institutions gouvernementales, les collectivités territoriales, les ONG, les Partenaires Techniques et financiers (PTF), les autorités traditionnelles et coutumières, les organisations de la société civile, les banques multilatérales et régionales de développement, les universités, les institutions financières nationales et les banques commerciales et agricoles, le secteur privé, les groupes et coopératives de femmes productrices. Le tableau suivant présente les partenaires associés à chaque domaine de résultats.

<b>Domaine de résultats</b>	<b>Partenaires</b>
<b>Résultat 1 : Des infrastructures et services innovants améliorant les conditions de vie des populations sont identifiées et réalisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ministère des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat ;</li> <li>○ Le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires (MATDDT) ;</li> <li>○ Le Ministère des armées ;</li> <li>○ Le Ministère de l'eau et de l'hydraulique villageoise ;</li> <li>○ Ministère des travaux publics ;</li> <li>○ Ministère du désenclavement et des pistes rurales ;</li> <li>○ Ministère de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins;</li> <li>○ Les communes</li> </ul>
<b>Résultat 2 : L'accès des populations à l'énergie durable dans les localités cibles est améliorée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ministère délégué auprès du Président de la République, chargé de l'Energie et des Mines ;</li> <li>○ Ministère de l'environnement et des ressources forestières ;</li> <li>○ Les Universités publiques du Togo</li> </ul>
<b>Résultat 3 : L'entreprenariat rural et agricole est développé et renforcent l'autonomisation économique des femmes et des jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Production Halieutique (ITRA, ICAT);</li> <li>○ Ministère d'économie et des finances ;</li> <li>○ Ministre du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes (ANADEB) ;</li> <li>○ Le Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation ;</li> <li>○ Les ONG/OSC pour accompagner les actions sur l'alphabétisation des femmes, le leadership et la scolarisation des jeunes filles</li> <li>○ La FAO contribuera à promouvoir l'accès des agricultrices aux systèmes de gestion des terres et à d'autres technologies et innovations agricoles résilientes au climat, ainsi à travers l'approche des champs-écoles.</li> </ul>
<b>Résultat 4 : Des initiatives et solutions innovantes en matière de digitalisation sont identifiés et mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accelerator Lab</li> <li>○ ONU Femme</li> <li>○ Ministère de l'économie numérique et de la transformation digitale</li> </ul>

### **III.5. Risques et hypothèses**

Le principal risque qui peut entraver le bon déroulement et la réussite de l'action est le risque de prolongation de la crise sanitaire liée au Corona virus. Pour se faire, les acteurs seront dotés de matériels de protection et le respect de la distanciation sociale lors de la mise en œuvre des activités sera de rigueur. Les parties prenantes seront également sensibilisées sur le respect des gestes barrières durant tout le processus.

Du point de vue social et environnemental, le risque peut être lié à la fragilité des espaces ruraux par les effets du changement climatique, les conflits de chefferie et conflits fonciers qu'il faut régler dans la durée. L'action contribuera donc à faire évoluer les mentalités dans la prévention et la gestion des conflits et à tenir compte des impacts environnementaux dans la réalisation des actions et à privilégier des actions renforçant la résilience des populations vulnérables à travers la formation sur l'utilisation de techniques agricoles adaptées aux changements climatiques. De plus, les infrastructures à mettre en place devront permettre de protéger les populations contre ces risques comme les inondations.

L'instabilité sociopolitique et institutionnel peut également être un risque pour la réussite de l'action. Les efforts au niveau national dans le cadre du renforcement des institutions et du dialogue pour la paix et la sécurité permettront d'atténuer ce risque

L'hypothèse de réussite et de pérennité de l'action reposera sur son portage effectif par les élu-e-s et la forte implication des acteurs notamment les associations et organisations des femmes, jeunes producteurs et d'autres OSC locales, la maîtrise de l'évolution de la covid-19 dans le pays et dans le monde, une stabilité sociopolitique permanente, le soutien des autorités au plus haut niveau du pays et la motivation des acteurs qui reste intacte durant toute la durée du projet.

### **III.6. Implication des parties prenantes**

- Les groupes cibles : les groupements et associations de femmes et de jeunes, les jeunes filles, les organisations de producteurs, les artisans et entrepreneuses locales.

Les autres groupes susceptibles d'être affectés :

- Les populations des zones d'intervention (soit 443 560 personnes) ;
- Les ONG/OSC accompagnatrices des coopératives et groupements ;
- Les acteurs des filières concernées par les activités de développement économique ;
- Les agences de développement, ministères impliqués et les collectivités locales.

### **III.7. Connaissance**

Le programme comprendra une forte composante de gestion des connaissances afin de garantir que les informations sur le projet, les expériences et les leçons apprises seront partagées entre toutes les parties prenantes concernées, et qu'elles seront utilisées dans la mise en œuvre d'autres initiatives de ce genre.

La gestion des connaissances capitalisera sur l'expérience du PUDC en matière de mise en place d'un système d'information fiable et régulièrement mise à jour sur les infrastructures et équipements existants et réalisés dans les localités. Les principaux résultats et acquis du projet seront capitalisés et diffusés auprès des acteurs locaux et nationaux. Les principales activités pour la gestion des connaissances sont :

- La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation des changements en matière de gouvernance et de l'action publique est mis en place à travers une grille de collecte de données par commune ;
- Organisation des échanges de bonnes pratiques de gouvernance et de promotion du développement local entre les différents acteurs (collectivités territoriales, OSC/ONG, PTF... ) ;
- Collecte et actualisation des données géoréférencées et la cartographie des différentes réalisations du programme ;
- Diffusion des informations relatives au programme auprès de toutes les parties prenantes via une interface conviviale.

Par ailleurs, les expériences acquises par les femmes et les autres acteurs locaux seront partagées avec d'autres coopératives non impliquées dans cette phase du projet. Des échanges d'expériences entre femmes seront organisées pour partager les bonnes pratiques et amplifier ainsi les impacts et effets de l'action. Le travail de capitalisation prévu dans le cadre du projet contribuera à répliquer des actions similaires au Togo ou ailleurs en Afrique.

### **III.8. Durabilité et amplification**

La pérennisation des actions passera par l'appropriation nationale, locale et la participation communautaire. Les bénéficiaires et acteurs locaux seront impliqués dans l'identification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions. Les autorités locales (élus et chefs traditionnels) seront informées des interventions à mener dans leurs localités et impliqués activement pour la réussite et la pérennisation des acquis. Les communautés ciblées seront formées sur le suivi-évaluation et sur le suivi de l'action publique.

Il sera opéré au cours de la mise en œuvre des actions un transfert de compétences à la partie nationale (ministères et collectivités territoriales) pour assurer la maîtrise d'ouvrage techniques et financières des réalisations. Il s'agit notamment de la gestion, la passation des marchés, la gestion des relations contractuelles avec les entités d'exécution.

Le travail de capitalisation prévu dans le cadre du projet contribuera à répliquer des actions similaires au Togo ou ailleurs en Afrique à travers des échanges d'expériences sur les bonnes pratiques pour amplifier ainsi les impacts et effets de l'action.

---

## **IV. GESTION DU PROJET (1/2 PAGE À 2 PAGES)**

### **IV.1. Coût efficacité et productivité**

Les produits du projet seront délivrés selon une approche intégrée inspirée du concept e grappes qui consiste à proposer une infrastructure ou un équipement autour duquel pourront se greffer des activités socio-économiques complémentaires. Les choix des infrastructures et équipements à réaliser sera un élément structurant dans l'offre de services intégrés à la base. Des consultations intersectorielles se feront pour une synergie dans le choix et la réalisation des ouvrages, la fourniture des services et équipements.

### **IV.2. Gestion du projet**

Le PNUD pourra recourir aux partenaires de réalisation et/ou des sous-traitants pour l'exécution de certaines des activités du projet. Dans ce cadre, il sera toujours procédé conformément aux procédures à des passation des marchés. Le PNUD pourra également, dans la mesure où ses procédures l'y autorisent, conclure des accords particuliers avec des entités bénéficiaires, en vue de l'exécution de certaines rubriques du projet. Les partenaires bénéficiaires du projet ainsi que les sous-traitants sont tenus de se conformer aux procédures de gestion du PNUD. Toutes les dépenses qui auraient été effectuées ou les engagements pris en dehors des règles et procédures applicables au PNUD ne seront pas éligibles. Le PNUD mettra en place une Unité de Gestion du Projet (UGP) qui assurera la gestion quotidienne et l'animation des activités du projet.

## V. CADRE DE RÉSULTATS<sup>22</sup>

**Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional]** : Effet 3: D'ici à 2023, les populations togolaises ont un accès accru et équitable à la protection sociale et aux services sociaux de base de qualité, notamment l'éducation, la santé, la nutrition, l'eau, l'hygiène et l'assainissement.

**Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] /, y inclus la situation de référence et les cibles :**

**Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD :**

**Produit 2.1.** : Des services sociaux de base de qualité, notamment en matière de santé, d'éducation, d'eau et d'assainissement sont disponibles aux groupes les plus vulnérables.

**Produit 3.2.** : Solutions adoptées pour favoriser l'accès universel à des sources d'énergie non polluantes, abordables et durables.

**Produit 3.3.** : Les moyens des communautés vulnérables vivant dans des zones hautement exposées aux aléas naturels sont renforcés pour une adaptation aux futures catastrophes et aux effets du changement climatique.

**Intitulé et numéro Atlas du projet :**

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT <sup>23</sup>	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)				MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur	Année	A1	A2	A3	FINAL	
<b>Composante 1 : Identification et réalisation des infrastructures et services sociaux innovants améliorant les conditions de vie des populations</b>									
Produit 1.1 : Des infrastructures de proximité et des services innovants améliorant l'accès des populations aux soins de santé de qualité dans les localités cibles sont réalisées	Réduire la mortalité maternelle	Rapports d'évaluation du PNDS (2017-2022)	A déterminer	2020			250 décès pour 100 000 naissances	250 décès pour 100 000 naissances	Revue documentaire et enquête de terrain
	Réduire la mortalité néonatale	RGPH 2021	A déterminer	2020			17 décès pour 1000 naissances vivants	17 décès pour 1000 naissances vivants	
	Réduire la mortalité infanto-juvénile	Rapport d'activité	A déterminer	2020			29 décès (moins de 5 ans) pour 1000 naissances vivants	29 décès (moins de 5 ans) pour 1000 naissances vivants	

<sup>22</sup> Le PNUD publie des informations sur ses projets (indicateurs, situations de référence, cibles et résultats) pour respecter les normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). On veillera à employer des indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps), à fournir des situations de référence précises et des cibles reposant sur des données fiables et sur des preuves crédibles. On évitera aussi les acronymes de manière à ce que le public externe comprenne clairement les résultats du projet.

<sup>23</sup> Il est recommandé que les projets utilisent les indicateurs de produits issus du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources (IRRF) du Plan stratégique du PNUD, selon qu'ils sont pertinents, en sus des indicateurs de résultats spécifiques du projet. Il conviendra éventuellement de ventiler les indicateurs par sexe ou selon les autres groupes cibles.

<b>Produit 1.2</b> : Des infrastructures de proximité et des services améliorant l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement sont réalisées	<i>Taux d'accès des populations ciblent supplémentaire ayant accès à l'eau potable</i>	<i>Rapports d'activités</i>	A déterminer	2020	0%	50%	75%	75%	<i>Collecte de données et Géoréférencement</i>
	<i>% d'accès des populations ciblent supplémentaire ayant accès à l'assainissement</i>	<i>RGPH 2021</i>	A déterminer	2020	0%	10%	50%	50%	
<b>Produit 1.3</b> : Des infrastructures de proximité et des services innovants améliorant l'accès des populations à une éducation de qualité sont réalisées dans les localités cibles	<i>Nombre d'enfant par salle de classe dans le primaire</i>	<i>Statistiques ministère de l'enseignement primaire et secondaire</i>	A déterminer	2020			<i>Moins de 60</i>	<i>Moins de 60</i>	<i>Collecte de données et Géoréférencement</i>
	<i>Nombre d'enfant par salle de classe dans le secondaire</i>		A déterminer	2020			<i>Moins de 50</i>	<i>Moins de 50</i>	
	<i>Nombre d'élèves ayant accès à l'alimentation scolaire</i>		A déterminer	2020	<i>25000</i>	<i>37500</i>	<i>37 500</i>	<i>100 000</i>	
<b>Produit 1.4</b> : Les infrastructures sociales collectives de base sont construites ou réhabilitées dans les localités cibles	<i>% de femmes et de jeunes supplémentaires ayant accès aux infrastructures communautaires</i>	<i>Rapports d'activités</i>	0%	2020	0%	15%	25%	25%	<i>Collecte de données et Géoréférencement</i>
	<i>% de population supplémentaires ayant accès à la justice alternative</i>	<i>Visites de terrain</i>	0%	2020	0%	15%	25%	25%	
	<i>% de femmes et de jeunes supplémentaire améliorant leur accès au TIC</i>		0%	2020	0%	10%	15%	15%	
<b>Produit 1.5</b> : Des infrastructures routières et des équipements marchands sont aménagées, réhabilitées ou construites au profit des usagers des zones cibles	<i>% d'augmentation des recettes collectées par les communes bénéficiaires</i>	<i>Rapports d'activités</i>	0%	2020	5%	10%	30%	30%	<i>Collecte de données et Géoréférencement</i>
	<i>Augmentation des capacités de stockage des produits agricoles</i>	<i>Budget/compte administratif</i>	A déterminer	2020	0%	25%	50%	50%	
	<i>Nombre de voies d'accès des populations aux infrastructures communautaires</i>		0	2020	2	2	2	6	

<b>Composante 2 : Amélioration de l'accès des populations à l'énergie durable dans les localités cibles</b>									
<b>Produit 2.1 :</b> L'accès des ménages à l'énergie à base solaire s'est accru	<i>Nombre de ménages bénéficiant de kits solaires</i>	<i>Rapports d'activités Rapport d'évaluation</i>	A déterminer	2020	1000	2000	2000	5000	<i>Collecte de données et Géoréférencement</i>
<b>Produit 2.2 :</b> Les infrastructures et équipement communautaires sont dotés de sources d'énergie durable et d'éclairage public à base solaire	<i>Nombre de population ayant accès à l'éclairage solaire</i>	<i>Rapports d'activités Rapport d'évaluation</i>	A déterminer	2020	10 000	10 000	10 000	30 000	<i>Collecte de données et Géoréférencement</i>
	<i>% de ménages supplémentaires ayant accès à l'énergie à base solaire</i>		0%	2020	10%	50%	75%	75%	
<b>Composante 3 : Développement de l'entrepreneuriat rural et agricole</b>									
<b>Produit 3.1 :</b> La productivité agricole est améliorée par des techniques culturales innovantes et l'utilisation de techniques et équipements performants	<i>Rendement à l'hectare des terres cultivables</i>	<i>Rapports d'activités Rapport d'évaluation</i>	A déterminer	2020	5%	10%	15%	15%	<i>Collecte de données et Géoréférencement</i>
<b>Produit 3.2 :</b> La capacité des acteurs locaux en entrepreneuriat et en gestion de micro-projet est renforcée	<i>Nombre de jeunes femmes et hommes artisans appuyés en matériels et équipements</i>	<i>Rapports d'activités</i>	A déterminer	2020	0	250	250	500	<i>Collecte de données et Géoréférencement</i>
	<i>Nombre de jeunes et femmes formés en entrepreneuriat et en gestion de micro-projet</i>		A déterminer	2020	0	100	0	100	
<b>Produit 3.3 :</b> Des actions renforçant l'autonomisation économique des femmes et des jeunes sont soutenues dans les localités cibles	<i>% d'augmentation du revenu des producteurs</i>	<i>Rapports d'activités</i>	A déterminer	2020	5%	10%	20%	20%	<i>Collecte de données et Géoréférencement</i>
	<i>Nombre de femmes et de jeunes supplémentaire ayant accès aux financements</i>		0	2020		100	150	250	
<b>Composante 4 : Identification et mise en œuvre des initiatives et solutions innovantes en matière de digitalisation</b>									
<b>Produit 4.1 :</b> La gestion administrative et financière des	<i>Disponibilité des statistiques et d'informations administratives et financières en temps réel</i>	<i>Enquête de terrain</i>	A déterminer	2020	<i>Non disponible</i>	<i>Partiellement disponible</i>	<i>Disponible</i>	<i>Disponible</i>	<i>Audit/diagnostic</i>

infrastructures réalisées est digitalisée	<i>L'archivage des actes d'état civil est mieux sécurisé</i>	<i>Données administratives</i>	Actes peu sécurisés	2020			<i>Actes sécurisés</i>	<i>Actes sécurisés</i>	
<b>Produit 4.2</b> : Les populations s'approprient les solutions digitalisées dans les zones cibles	<i>Nombre de personne, notamment des femmes formées à l'utilisation des outils digitaux</i>	<i>Rapports d'activités</i>	A déterminer	2020		100		100	<i>Collecte de données et Géoréférencement</i>
<b>Produit 4.3</b> : Une cartographie des réalisations est réalisée grâce au SIG	<i>Nombre de techniciens communaux formés sur le SIG et la collecte des données géoréférencées</i>	<i>Rapports d'activités</i>	0	2020	2	5	10	10	<i>Collecte de données et Géoréférencement</i>
	<i>Nombre de commune disposant d'un SIG fonctionnel</i>	<i>Rapport d'évaluation</i>	0	2020	30			30	
<b>Produit 4.4</b> : Les solutions locales innovantes expérimentées sont capitalisées et diffusées	<i>Nombre de fiche de capitalisation produit</i>	<i>Rapport d'évaluation</i>	0	2020		1	1	2	<i>Collecte de données, revue documentaire</i>

## VI. SUIVI ET ÉVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous :  
*[NB : les plans de suivi et d'évaluation doivent être adaptés au contexte du projet, ainsi qu'il conviendra].*

### Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires Éventuels	Coût Éventuel
<b>Suivre les progrès vers les résultats</b>	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.		
<b>Suivre et gérer les risques</b>	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.		
<b>Apprendre</b>	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.	Au moins annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.		
<b>Assurance qualité du projet</b>	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.		
<b>Revoir et Prendre des mesures correctives</b>	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Au moins annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de		



			pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.		
<b>Rapport du projet</b>	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle et à la fin du projet (rapport final)			
<b>Revue du projet (comité de pilotage)</b>	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectue une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.	À préciser (au moins annuelle)	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.		

### Plan d'évaluation<sup>24</sup>

<b>Titre de l'évaluation</b>	<b>Partenaires (éventuels)</b>	<b>Produit associé du plan stratégique</b>	<b>Effet du PNUAD/DPP</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>	<b>Parties prenantes clés de l'évaluation</b>	<b>Coût et source du financement</b>
Ex. : Évaluation à mi-parcours						

<sup>24</sup> Facultatif; selon les besoins

---

## VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL<sup>25 26</sup>

*Tous les coûts programmatiques et opérationnels prévus pour l'appui du projet, notamment ceux de l'appui à l'efficacité du développement et des dispositions de mise en œuvre, doivent être identifiés, estimés, chiffrés intégralement dans le budget du projet pour chacun des produits correspondants. Sont concernées ici les activités qui appuient directement le projet, telles que celles relevant des communications, des ressources humaines, des achats, du financement, des conseils de politique, de l'assurance qualité, des rapports, de la gestion, etc. Tous les services directement liés au projet doivent être indiqués de manière transparente dans le Document de projet.*

---

<sup>25</sup> Les définitions et classifications des coûts pour que les coûts relatifs au programme et à l'efficacité du développement soient imputés au projet sont énoncées dans la décision DP/2010/32 du Conseil d'administration.

<sup>26</sup> Les modifications apportées au budget d'un projet qui affectent la portée (produits), la date d'achèvement ou les coûts estimatifs totaux du projet nécessitent une révision budgétaire formelle qui doit être signée par le comité de pilotage du projet. Dans les autres cas, le directeur de programme du PNUD peut signer seul la modification, à condition que les autres signataires n'y opposent aucune objection. Cette procédure est applicable, par exemple, lorsque le but de la modification n'est que de rééchelonner les activités entre les années.

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Unité	Qté	Coût unitaire	Budget prévu par année			BUDGET PRÉVU	
					2021	2022	2023	Montant	
<b>Composante 1 : Identification et réalisation des infrastructures et services sociaux innovants améliorant les conditions de vie des populations</b>									
<b>Résultat 1 : Des infrastructures et services innovants améliorant les conditions de vie des populations sont identifiées et réalisées</b>									
<b>Produit 1.1</b> : Des infrastructures de proximité et des services innovants améliorant l'accès des populations aux soins de santé de qualité dans les localités cibles	1.1.1	Fourniture de services innovants et durables en matière de santé aux populations des zones cibles							
	1.1.1.1	Construction et/ou réhabilitation des infrastructures de santé	Centre	6	220 000 000	440 000 000	440 000 000	440 000 000	1 320 000 000
	1.1.1.2	Equipements des centres de santé de base	Centre	6	50 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	300 000 000
	1.1.1.3	Cliniques mobiles	Unité	3	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	150 000 000
	1.1.1.4	Campagnes de consultations foraines gratuites spécialisées	Campagne	2	100 000 000	-	100 000 000	100 000 000	200 000 000
<i>Marqueur genre :</i>		SUIVI	Ensemble	1	30 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000
		<b>Total partiel pour le produit 1.1</b>				<b>650 000 000</b>	<b>800 000 000</b>	<b>800 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>
<b>Produit 1.2</b> : Des infrastructures de proximité et des services améliorant l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement sont réalisées dans les localités cibles	1.2.1	Construction, réhabilitation des infrastructures de proximité améliorant l'accès des populations à l'eau potable							
	1.1.2.1	Réalisation/réhabilitation de forages en milieu rural	Forages	100	8 000 000	-	400 000 000	400 000 000	800 000 000
	1.1.2.2	Réalisation/réhabilitation de mini aduction d'eau potable (MAEP) en milieu semi-urbain	MAEP	5	50 000 000	150 000 000	200 000 000	150 000 000	250 000 000
	1.2.2.1	Réalisation des travaux et ouvrages de voirie dans les communes	Commune	5	25 000 000	125 000 000	125 000 000	-	125 000 000
	1.2.2.2	Dotations des communes en équipement d'assainissement et de gestion des déchets en milieu rural et semi-urbain	Commune	5	30 000 000	150 000 000	150 000 000		150 000 000
<i>Marqueur genre :</i>		SUIVI	Ensemble	1	30 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000
		<b>Total partiel pour le produit 1.2</b>				<b>435 000 000</b>	<b>885 000 000</b>	<b>560 000 000</b>	<b>1 355 000 000</b>

<b>Produit 1.3</b> : Des infrastructures de proximité et des services innovants améliorant l'accès des populations à une éducation de qualité sont réalisées dans les localités cibles	1.3.1	Construction/réhabilitation et équipement des infrastructures scolaires							
	1.3.1.1	Construction de salles de classes et blocs latrines du primaire	Bâtiment	10	25 000 000	125 000 000	75 000 000	50 000 000	250 000 000
	1.3.1.2	Équipement des salles de classes du primaire	Bâtiment	10	8 500 000	42 500 000	25 500 000	17 000 000	85 000 000
	1.3.1.3	Construction de salles de classes et blocs latrines du secondaire	Bâtiment	4	25 000 000	-	50 000 000	50 000 000	100 000 000
	1.3.1.4	Équipement des salles de classes du secondaire	Bâtiment	4	10 000 000	-	20 000 000	20 000 000	40 000 000
	1.3.1.5	Soutien à l'alimentation scolaire dans les localités cibles à travers les cantines scolaires	Ecoles	20	8 500 000	-	85 000 000	85 000 000	170 000 000
<i>Marqueur genre :</i>		SUIVI	Ensemble	1	30 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000
		<b>Total partiel pour le produit 1.3</b>				<b>177 500 000</b>	<b>265 500 000</b>	<b>232 000 000</b>	<b>675 000 000</b>
<b>Produit 1.4</b> : Les infrastructures sociales collectives de base sont construites ou réhabilitées dans les localités cibles	1.4.1	Construction/réhabilitation et équipement d'infrastructure socio communautaires pour les femmes et les jeunes							
	1.4.1.1	Construction de maisons de la femme, jeunes ou centres communautaires ou culturel	Centre	2	50 000 000	-	50 000 000	50 000 000	100 000 000
	1.4.1.4	Construction de maisons de justice	Maison	2	50 000 000	-	50 000 000	50 000 000	100 000 000
	1.4.1.5	Équipement des infrastructures communautaires et bâtiments publics (bibliothèques, matériels informatiques, laboratoire scolaire/médical, d'accès à internet)	Site	4	20 000 000		40 000 000	40 000 000	80 000 000
	<i>Marqueur genre :</i>		SUIVI	Ensemble	1	10 000 000	-	5 000 000	5 000 000
		<b>Total partiel pour le produit 1.4</b>				<b>125 000 000</b>	<b>270 000 000</b>	<b>245 000 000</b>	<b>290 000 000</b>
<b>Produit 1.5</b> : Des infrastructures et équipements marchands sont aménagées, réhabilitées ou construites au profit des usagers des zones cibles	1.5.1	Construction/réhabilitation des infrastructure et équipement marchands (marchés, hangars, magasins de stockage, abattoirs...)	Infrastructure	3	150 000 000		300 000 000	150 000 000	450 000 000
	1.5.2	Installation d'équipements de production, transformation, conservation et commercialisation des produits agricoles et artisanaux	Groupements/coopératives	50	3 500 000	35 000 000	70 000 000	70 000 000	175 000 000
	1.5.3	Installation des plateformes multifonctionnelles solaire au profit de l'entreprenariat des femmes et des jeunes	Plateformes	20	20 000 000	100 000 000	200 000 000	100 000 000	400 000 000
	1.5.4	Construction/réhabilitation/aménagement des voies d'accès aux équipements et infrastructures (pistes, ponts, ponceaux, dalots...)	Km de piste	20	25 000 000		375 000 000	125 000 000	500 000 000
<i>Marqueur genre :</i>		SUIVI	Ensemble	1	20 000 000	5 000 000	10 000 000	5 000 000	20 000 000
		<b>Total partiel pour le produit 1.5</b>				<b>140 000 000</b>	<b>955 000 000</b>	<b>450 000 000</b>	<b>1 545 000 000</b>

Composante 2 : Amélioration de l'efficacité énergétique et l'accès des populations à l'énergie durable dans les localités cibles									
Résultat 2 : L'efficacité énergétique et l'accès des populations à l'énergie durable dans les localités cibles sont améliorées									
Produit 2.1 : L'accès des ménages à l'énergie durable s'est accru	2.1.1	Équipement des ménages vulnérables de kits solaires	Kits	1500	150 000	-	150 000 000	75 000 000	225 000 000
	2.1.2	Construction de bio-digesteurs au profit des ménages et centre médicaux sociaux	Bio-digesteurs	2	15 000 000	-	30 000 000	15 000 000	30 000 000
Marqueur genre :		SUIVI	Ensemble	1	10 000 000	-	5 000 000	500 000	10 000 000
<b>Total partiel pour le produit 2.1</b>						-	<b>185 000 000</b>	<b>90 500 000</b>	<b>265 000 000</b>
Produit 2.2 : Les infrastructures et équipement communautaires sont dotés de sources d'énergie durable et d'éclairage à base solaire	2.2.1	Équipement des rues et les infrastructures communautaires/publiques de lampadaires solaires (centres de santé, écoles, marché etc.)	Lampadaires	1 500	1 250 000	-	1 250 000 000	625 000 000	1 875 000 000
	2.2.2	Construction de minicentrales solaires dotés de plateformes multifonctionnelles dans les localités cibles	Centrale	3	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	240 000 000
Marqueur genre :		SUIVI	Ensemble	1	10 000 000	-	5 000 000	5 000 000	10 000 000
<b>Total partiel pour le produit 2.2</b>						<b>80 000 000</b>	<b>1 335 000 000</b>	<b>710 000 000</b>	<b>2 125 000 000</b>
Composante 3 : Développement de l'entrepreneuriat rural et agricole									
Résultat 3 : L'entrepreneuriat rural et agricole est développé									
Produit 3.1 : La productivité agricole est améliorée par des techniques culturales innovantes et l'utilisation de techniques et équipements performants	3.1.1	Formations des femmes et jeunes aux techniques modernes de productions, de transformation, de conservation, de commercialisation des produits agricoles	Femmes	200	50 000		10 000 000		10 000 000
	3.1.2	Appui à l'amélioration de la productivité agricole à travers la dotation de kits ou matériels agricoles/maraichage (kits d'irrigation solaire, matériels, outillages, etc.)	Groupements	100	500 000		50 000 000		50 000 000
	3.1.3	Appui aux unités d'élevage à travers la dotation de géniteurs et l'amélioration de bergeries traditionnelles etc.	Femmes	500	150 000		75 000 000		75 000 000
	3.1.4	Aménagement de terres agricoles	ZAAP	5	50 000 000	100 000 000	100 000 000	50 000 000	250 000 000
	3.1.5	Mise en place de système d'irrigation à base solaire	Système	6	15 000 000	30 000 000	60 000 000		90 000 000
Marqueur genre :		SUIVI	Ensemble	1	10 000 000	5 000 000	5 000 000		10 000 000
<b>Total partiel pour le produit 3.1</b>						<b>135 000 000</b>	<b>300 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>485 000 000</b>

<b>Produit 3.2</b> : La capacité des femmes et des jeunes en entrepreneuriat et en gestion de micro-projet est améliorée	3.2.1	Réalisation d'une cartographie des acteurs intervenants dans les chaînes de valeur agricoles et artisanales dans les communes cibles	Etudes	2	18 000 000	36 000 000			36 000 000
	3.2.2	Soutien aux jeunes femmes et hommes artisans à travers le don de matériels, outils et équipement de travail dans les communes	Femmes et jeunes	300	200 000		60 000 000		60 000 000
	3.2.3	Formation des jeunes et femmes en entrepreneuriat et gestion de micro-projet	Atelier	2	3 000 000	6 000 000			6 000 000
<i>Marqueur genre :</i>		SUIVI	Ensemble	1	3 000 000	3 000 000			3 000 000
		<b>Total partiel pour le produit 3.2</b>				<b>45 000 000</b>	<b>60 000 000</b>	<b>-</b>	<b>105 000 000</b>
<b>Produit 3.3</b> : Des actions renforçant l'autonomisation économique des femmes et des jeunes sont soutenues	3.3.1	Appui technique et financier aux projets à forte autonomisation des femmes et des jeunes	Projet	10	35 000 000	105 000 000	140 000 000	105 000 000	350 000 000
	3.3.3	Mise en place des plateformes collaboratives ou centres de ressources en faveur des jeunes artisans pour la mutualisation des équipements et outils de travail	Commune	10	5 000 000	25 000 000	25 000 000		50 000 000
	3.3.4	Promotion de kiosque solaires pour le développement des AGR et microprojets des femmes et jeunes à travers des partenariats publics privés avec les communes	Kiosque	10	15 000 000		90 000 000	60 000 000	150 000 000
	3.3.5	Appui pour l'accès aux financements des jeunes et des femmes à travers la mise en place d'un fonds de garantie/subvention	Fonds	1	250 000 000		150 000 000	100 000 000	250 000 000
<i>Marqueur genre :</i>	3.3.6	SUIVI	Forfait	1	5 000 000	1 000 000	2 000 000	2 000 000	5 000 000
		<b>Total partiel pour le produit 3.3</b>				<b>168 500 000</b>	<b>444 500 000</b>	<b>267 000 000</b>	<b>805 000 000</b>

Composante 4 : Identification et mise en œuvre des initiatives et solutions innovantes en matière de digitalisation										
Résultat 4 : Des initiatives et solutions innovantes en matière de digitalisation sont identifiées et mise en œuvre										
Produit 4.1 : La gestion administrative et financière des services liés aux infrastructures réalisées est digitalisée	4.1.1	Mise en place d'un système digitalisé de gestion des services administratifs et financiers liés aux infrastructures réalisées (écoles, centre de santé, maison des jeunes et des femmes etc.)	Services	15	5 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	75 000 000	
	4.1.2	Mise en place d'un système informatisé de gestion de l'état civil dans les mairies des communes cibles	Etat civil	15	5 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	75 000 000	
	4.1.3	Expérimentation d'un système autonome d'irrigation grâce aux outils digitaux	Système	1	10 000 000		10 000 000		10 000 000	
	4.1.4	Expérimentation d'un système de livraison de produits médicaux par drone	Système	1	30 000 000		20 000 000	10 000 000	30 000 000	
Marqueur genre :		SUIVI	Ensemble	1	15 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000	
		<b>Total partiel pour le produit 4.1</b>					<b>55 000 000</b>	<b>85 000 000</b>	<b>65 000 000</b>	<b>205 000 000</b>
Produit 4.2 : Les populations s'approprient les solutions digitalisées dans les zones cibles	4.2.1	Formation des acteurs locaux notamment les femmes à l'utilisation des solutions digitales	Atelier	1	5 000 000	5 000 000	-	-	5 000 000	
	4.2.2	Renforcement de l'accès des femmes aux marchés à travers la plateforme « BuyFromWomen »	Ensemble	1	10 000 000	10 000 000			10 000 000	
	4.2.3	Accompagnement des femmes pour l'accès aux crédits grâce au mobile money	Ensemble	1	5 000 000		5 000 000		5 000 000	
Marqueur genre :		SUIVI	Ensemble	1	3 000 000	2 000 000	1 000 000		3 000 000	
		<b>Total partiel pour le produit 4.2</b>					<b>17 000 000</b>	<b>6 000 000</b>	<b>-</b>	<b>23 000 000</b>
Produit 4.3 : Une cartographie des réalisations est réalisée grâce au SIG et aux nouvelles technologies	4.3.1	Formation des agents communaux sur le SIG et la collecte des données géoréférencées	Atelier	1	6 000 000		6 000 000		6 000 000	
	4.3.2	Collecte et actualisation des données géoréférencées et la cartographie des différentes réalisations du programme.	Commune	10	5 000 000		25 000 000	25 000 000	50 000 000	
	4.3.3	Expérimentation d'un système locale de cartographie et de collecte d'information par drone	Système	1	5 000 000		5 000 000		5 000 000	
Marqueur genre :		SUIVI	Ensemble	1	2 000 000		2 000 000		2 000 000	
		<b>Total partiel pour le produit 4.3</b>					<b>-</b>	<b>38 000 000</b>	<b>25 000 000</b>	<b>63 000 000</b>
Produit 4.4 : Les solutions locales innovantes expérimentées sont capitalisées et diffusées	4.4.1	Capitalisation des expériences en matière de digitalisation et l'utilisation des nouvelles technologies	Expert	2	5 000 000		5 000 000	5 000 000	10 000 000	
	4.4.2	Diffusion des expériences capitalisées	Ensemble	1	3 000 000		3 000 000		3 000 000	
		<b>Total partiel pour le produit 4.4</b>					<b>-</b>	<b>8 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>13 000 000</b>
Évaluation (le cas échéant)		ÉVALUATION						20 000 000	20 000 000	
Appui général à la gestion						200 000 000	400 000 000	400 000 000	1 000 000 000	
<b>TOTAL</b>						<b>2 228 000 000</b>	<b>6 037 000 000</b>	<b>3 919 500 000</b>	<b>10 974 000 000</b>	